Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8470572
Centre d'intérêt: 560

Gauvin, Roger.

Les contenus d'enrichissement (des nouveaux programmes) / élaboré par Monique Conn, Hébert Dufour, Jacques Henry, Richard Lafrenière, Huguette Simard ; animation et réd., Roger Gauvin ; pour la Commission des directeurs d'études, Association des institutions d'enseignement secondaire. -- Montréal : A.I.E.S., 1983.
60 f. ; 28 cm. -- (Organisation pédagogique / Association des institutions d'enseignement secondaire ; 9)

Descripteur(s): *Régime pédagogique *Gestion pédagogique *Programme d'enseignement *Matière à option *Enseignement privé *Objectifs d'enseignement *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Enseignement enrichi

Dans le contexte du nouveau régime pédagogique et de la révision de l'ensemble des programmes d'études du niveau secondaire, ce document examine les contenus d'enrichissement de l'enseignement en vue d'aider les établissements privés d'enseignement à s'approprier les possibilités qui sont offertes dans ce cadre. L'enrichissement est ici défini comme un ajout au contenu minimal prescrit par le nouveau régime pédagogique, qui peut prendre la forme soit d'un objectif ou d'un ensemble structuré d'objectifs à l'intérieur d'un programme officiel.

Après avoir situé l'enrichissement dans le contexte pédagogique du Québec et des établissements privés, le document propose une définition de l'enrichissement, puis cerne son champ d'intervention précis; le programme d'implantation proposé s'inspire du processus de gestion pédagogique élaboré par l'AIES. Le tout est complété par l'analyse des contenus d'enrichissement de certains programmes.

Type de document: d

EDUQ 8470572

NO 9

COLLECTION

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

LES CONTENUS D'ENRICHISSEMENT

(des nouveaux programmes)

Élaboré par:

Monique Conn
Hébert Dufour
Jacques Henry
Richard Lafrenière
Huguette Simard

Animation et rédaction:

Roger Gauvin

COMMISSION DES DIRECTEURS D'ÉTUDES

AVRIL 1983

AIES Association des institutions d'enseignement secondaire
1940, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal (Québec) H2B 1S2 – Tél.: 381-8891

EDUQ 8470572

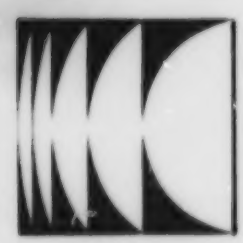

NO 9

COLLECTION

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

LES CONTENUS D'ENRICHISSEMENT

(des nouveaux programmes)

Élaboré par:

Monique Conn
Hébert Dufour
Jacques Henry
Richard Lafrenière
Huguette Simard

Animation et rédaction:

Roger Gauvin

COMMISSION DES DIRECTEURS D'ÉTUDES

AVRIL 1983

AIES Association des institutions d'enseignement secondaire
1940, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal (Québec) H2B 1S2 – Tél.: 381-8891

PRÉSENTATION

Dans le contexte du nouveau régime pédagogique et de la révision de l'ensemble des programmes d'études du niveau secondaire, les pôles de références de l'agir éducatif institutionnel ont été modifiés, voire bousculés.

Les institutions ont d'abord voulu s'informer du contenu des nouvelles modalités d'actions pédagogiques prescrites ou proposées par le Ministère. Elles ont ensuite analysé ces contenus de façon à les comparer à leurs réalités locales. Enfin, elles ont vite compris qu'il leur fallait s'approprier ce contenu, dans le sens où la sauvegarde des valeurs éducatives propres devenait prioritaire.

Ce neuvième numéro de la Collection Organisation pédagogique veut contribuer à cette appropriation. Cela lui est d'autant plus aisé qu'il aborde un des objets les plus susceptibles de la réaliser: les contenus d'enrichissement.

Ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document sont bien conscients de n'avoir pas dit le dernier mot à ce sujet: il y avait tant à accomplir! Néanmoins, ils estiment avoir fait oeuvre utile en situant l'enrichissement dans le contexte pédagogique du Québec en général et des institutions privées, en particulier; en proposant une définition de l'enrichissement et un champ d'intervention précis; en suggérant un processus de gestion pédagogique de l'enrichissement.

Les membres du comité de travail étaient:

. Madame Monique Conn, Enseignante en anglais,
Collège Mont-Notre-Dame, Sherbrooke;

. Monsieur Hébert Dufour, Directeur d'études,
Séminaire Saint-François, Cap-Rouge;

. Monsieur Jacques Henry, Directeur d'études,
Collège Mont-Saint-Louis, Montréal;

. Monsieur Richard Lafrenière, Directeur d'études,
École secondaire Saint-Sacrement, Terrebonne;

. Madame Huguette Simard, Enseignante de sciences,
Collège Notre-Dame-de-Bellevue, Québec.

Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et leur compétence grâces auxquelles le dossier de l'appropriation a été admirablement « enrichi ».

Roger Gauvin

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1.	POUR SITUER DANS SON CONTEXTE CE QUE L'ON NOMME « ENRICHISSEMENT ».....	1
	1.1 L'histoire pédagogique du Québec.....	1
	1.2 Les obligations des institutions de l'A.I.E.S.....	8
2.	POUR CIRCONSCRIRE CE QU'EST L'ENRICHISSEMENT.....	10
	2.1 Définition générale.....	10
	2.2 Description de l'enrichissement.....	12
	2.3 Identification des types d'élèves à qui s'adresse l'enrichissement des programmes.....	18
	2.4 Limites de l'enrichissement.....	21
	2.5 Évaluation de l'enrichissement.....	24
3.	POUR IMPLANTER L'ENRICHISSEMENT.....	27
	3.1 L'appropriation personnelle.....	29
	3.2 L'appropriation collective.....	39
	3.3 L'implantation.....	40
	3.4 La supervision.....	41
	3.5 L'évaluation.....	41
4.	ANALYSE DES CONTENUS D'ENRICHISSEMENT DE CERTAINS PROGRAMMES..	42

* * *

1.- POUR SITUER DANS SON CONTEXTE CE QUE L'ON NOMME "ENRICHISSEMENT".

1.1 L'histoire pédagogique du Québec

a) avant la réforme scolaire

Pour un grand nombre de nos maisons, issues des collèges classiques du "bon vieux temps", l'idée d'enrichir des cours ou des programmes n'est pas nouvelle. A cette époque, l'enrichissement était érigé en système; l'enrichissement était, en quelque sorte, institutionnel. En 1954, dans un mémoire (dont la rédaction finale fut confiée à un certain Paul Gérin-Lajoie) à la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, la Fédération des collèges classiques répond, au chapitre XV, à la question: à qui est destiné l'enseignement classique?

> "L'enseignement classique... représente avant tout un <u>niveau</u> supérieur d'études de formation générale. Son objectif propre - quoique non exclusif - est d'ordre intellectuel. Il exige donc, comme condition de base, des sujets auxquels il s'adresse, un certain niveau d'aptitude intellectuelle générale - c'est-à-dire d'aptitude à manier des idées. Au surplus, ce niveau d'aptitude requis est relativement élevé parce que l'enseignement classique a pour objet de développer <u>les individus qui sont doués au-dessus de la moyenne"</u> (1)

> "Les psychologues et orienteurs, dans notre province, s'entendent généralement pour <u>fixer au quotient 115</u> le niveau d'aptitude intellectuelle requis pour poursuivre avec succès des études classiques". (2)

L'enseignement classique représente en somme, l'ancêtre de la voie enrichie ou des programmes enrichis. Le contenu et le système étaient à forte tendance élitique dans ces collèges qui maintenaient des exigences d'entrée très fortes: on se rappellera d'ailleurs du recrutement des séminaires diocésains, lequel était effectué très régulièrement par chacun des curés de paroisse auprès des premiers de classe de son patelin dans une opération "d'écrémage" assez systématique, qui semblait s'avérer efficace puisque le rapport précité de 1954 établit aussi:

> "diverses enquêtes particulières nous autorisent à estimer aux environs de 70 pour cent la proportion actuelle des étudiants de nos collèges qui ont un quotient de 115 ou plus". (3)

---

1. L'Organisation et les Besoins de l'Enseignement classique dans le Québec, Fides, 1954, p. 170
2. idem, p. 172
3. idem, p. 181

Au surplus, dans la vie quotidienne de ces collèges, les modalités d'enrichissement étaient nombreuses, multiformes et soutenues:

- La tâche de l'étudiant prenait d'importantes dimensions,
  - qu'il s'agisse du strict travail intellectuel (investi dans un horaire chargé de nombreuses heures de cours et de travaux personnels à exécuter)
  - ou qu'il s'agisse des diverses implications dans des mouvements ou des activités (du style débat, journal, JEC...) que le fait de l'internat pour la majorité des élèves stimulait grandement.
- Il se développait aussi ce phénomène de "maîtres réputés" qui créaient, en chaque maison, des traditions pédagogiques, des méthodes particulières, des accents caractéristiques à une pédagogie de l'excellence et du dépassement.
- Enfin, il convient sans doute de souligner l'importance qu'on accordait dans un grand nombre d'établissements à exiger de l'élève de devoir produire un "travaillong" du style mémoire, lequel constituait à plus d'un plan un enrichissement de premier calibre.

b) Lors de la réforme scolaire (déclenchée suite au rapport Parent).

Et vint le rapport Parent (1964)... et vint un ministère de l'éducation... et vint la démocratisation de l'enseignement:

> **"... le souci de donner à chacun la meilleure éducation possible est sans conteste la préoccupation centrale de notre rapport... il faut aujourd'hui pour le plus grand nombre une instruction plus poussée. Il faut pour cela faire en sorte qu'au-delà du niveau élémentaire chacun puisse bénéficier de l'enseignement qui répond le mieux à ses aptitudes et à ses intérêts... cela signifie tout d'abord que l'enseignement doit être suffisamment varié pour offrir des possibilités d'épanouissement à tous les types de personnalité et d'intelligence, et qu'un enseignement ainsi conçu doit être mis autant que possible à la portée même de ceux qui habitent des régions insuffisamment peuplées". (1)**

Les grands objectifs du nouveau système d'éducation deviennent donc:

1.- **assurer à tous les jeunes l'accessibilité à l'enseignement le plus poussé possible**

2.- **respecter les différences individuelles, dont l'existence est reconnue**

3.- **permettre à chacun de s'épanouir dans toute la mesure de ses potentialités**

4.- **permettre à chaque individu d'évoluer à son rythme d'apprentissage**

1.- Rapport Parent, Tome IV, no 12

Le respect des différences individuelles amène alors les concepteurs de la réforme à reconnaître les besoins d'enrichissement de certains individus:

> "l'étudiant très doué doit pouvoir compter sur un enseignement qui le nourisse et le stimule" (1)

> "Des programmes trop rigides, des classes mal équilibrées ne permettent pas aux étudiants plus doués de progresser à leur rythme et selon leur appétit" (2)

Cette affirmation convaincue de la démocratisation de l'enseignement s'adjoint une autre proclamation, qui, loin de vouloir tolérer un nivellement vers le bas dans le domaine de l'apprentissage, vise plutôt un "enrichissement" de tout le système: il fallait rendre l'enseignement accessible à tous sans pour autant sacrifier à la qualité.

> "Cela suppose en second lieu que l'enseignement soit de bonne qualité partout, et que pour cela, on relève le plus rapidement possible le niveau de l'enseignement..." (3)

De la démocratisation de l'enseignement, on en arriva à l'égalité des chances, autre concept central de la réforme.

> "Mais l'éducation apparaît aujourd'hui comme un des moyens de réaliser cet idéal d'égalité entre les hommes. Car c'est principalement par l'éducation que chaque personne peut espérer développer pleinement ses aptitudes et se réaliser selon ses dispositions et ses intérêts; c'est par l'instruction que chacun pourra remplir les fonctions, occuper les postes auxquels sa valeur lui permet d'aspirer; c'est par elle que chaque personne a l'occasion d'atteindre à sa pleine taille d'homme et de citoyen. Il faut pour cela que les structures de l'enseignement soient conçues en fonction du respect dû à tous les citoyens et permettent le développement le plus complet possible de chacun." (4)

Dans la foulée de ces affirmations de principes, il fallait inévitablement en arriver à la promulgation de l'individualisation de l'enseignement. Le Rapport Parent est rempli de cette préoccupation particulièrement quand il se consacre à vouloir renouveler l'enseignement secondaire, et cette volonté s'incarne particulièrement dans l'aménagement choisi, le système des voies et des options graduées. Les pages 1 à 5 du document de l'AIES de la "collection organisation pédagogique" intitulé "Le régime pédagogique et l'abolition des voies" font ressortir les textes qui ont le mieux défini ce concept des voies et options graduées: nous ne les répéterons pas. Cependant, il convient d'attirer l'attention une autre fois sur le fait que la réforme encourage

---

1 - Rapport Parent, Tome IV, no 12
2 - Rapport Parent, Tome IV, no 13
3 - Rapport Parent, Tome IV, no 12
4 - Rapport Parent, Tome IV, no 17

fortement "l'enrichissement" pour les élèves qui sont les plus doués. Tout en affirmant la nécessité d'une formation générale commune pour tous les élèves, le Rapport Parent déclare:

> "Nécessairement, ce programme commun sera plus approfondi dans un groupe de doués, moins dans un autre, et il devra se différencier graduellement".

L'enrichissement s'y présente ici par un approche collective, par l'approche de groupes de voie enrichie. C'est le conseil supérieur de l'éducation qui clarifiera le concept de l'individualisation de l'enseignement dans son rapport annuel 1969/70:

> "... <u>l'apprentissage individuel est le seul qui soit authentique et véritablement efficace.</u> Pour qu'il apprenne réellement et qu'il retienne de façon durable ce qu'il apprend, l'étudiant doit être engagé de façon active et inconditionnelle dans le processus même de l'apprentissage qu'il aura d'abord lui-même choisi et décidé de poursuivre s'il s'agit d'un étudiant capable de choix, c'est-à-dire d'un adolescent, d'un jeune adulte ou d'un adulte". C.S.E. (1969/1970, p. 50).

Un arrêté en conseil d'avril 1971 en arrive à définir les grands traits de l'opérationnalisation de ce système d'enseignement produit par la réforme scolaire amorcée au cours des années '60: c'est la sanction du règlement numéro 7 du MEQ. Ce règlement, aux articles 32, 34 et 53, décrit assez bien l'application des principes précédemment cités pour l'organisation scolaire sur le plan académique. Au surplus, il proclame avec vigueur la mise en place de tout un service largement propice à l'individualisation et à l'enrichissement, celui des activités étudiantes:

" ARTICLE 32 (secondaire)
Le profil scolaire de l'élève comporte:
a) des cours dans des disciplines communes à tous les élèves
b) des cours dans une concentration;
c) des cours complémentaires;
d) des activités étudiantes.

ARTICLE 34 (secondaire)
L'élève fait son choix de cours et d'activités en consultation avec ses parents et le personnel professionnels de l'école, compte tenu de son orientation, de ses aptitudes, de ses intérêts et des exigences des cours.

ARTICLE 53 (secondaire)
La commission scolaire doit prendre les dispositions nécessaires pour que tout élève puisse inclure dans son profil scolaire des activités étudiantes."

c) L'ère des redressements

Il ne semble pas que la première réforme ait connu la pleine réalisation de tous es objectifs, puisqu'on a senti le besoin d'en attaquer une autre en lançant le livre Vert, dénonçant que, dans la population,

> "on conçoit mal, somme toute, que la qualité de l'éducation soit si peu satisfaisante" (p. 14)

Dès lors, l'angle d'attaque se précise:

> "Il convient que le second souffle de la réforme scolaire vienne animer désormais un effort de qualité: programmes d'enseignement mieux définis, outils pédagogiques mieux adaptés, encadrement des élèves plus soutenu, communication plus active entre parents et personnel scolaire" (p.14)

Pour arriver à l'amélioration de la qualité au secondaire, le livre Vert réaffirme le concept de l'individualisation des apprentissages. A la page 63, sous le titre "une école adaptée aux individus", le livre Vert propose:

> "... que l'école secondaire continue d'adapter son organisation aux caractéristiques individuelles de ses élèves".

Le livre Orange précise quant à lui en page 144.(no 13.1.2) que l'un des principes d'organisation de l'école secondaire est "le respect de l'individualité":

> "L'encadrement des élèves doit être respectueux de l'individualité de chacun; l'enseignement collectif doit assurer leur démarche individuelle selon leur rythme personnel d'apprentissage".

Pour appliquer ce concept précieusement sauvegardé de l'individualisation de l'enseignement, cette seconde réforme veut s'attaquer à une révision systématique des programmes d'enseignement et leur donner (à tous et chacun) une facture nouvelle.

Le livre Vert, en page 21, identifie, en tout premier lieu des principaux problèmes à résoudre, les "programmes aux contenus imprécis".

> "Aux programmes détaillés, on a substitué progressivement à compter de 1969, des "programmes-cadres" pour certaines matières. Ces programmes définissaient à grands traits les objectifs fondamentaux de l'enseignement d'une matière et proposaient diverses approches méthodologiques sans proposer de contenus détaillés. Définis par le ministère de l'Education, ces programmes devaient ensuite être précisés, au plan local, par les équipes de professeurs et le personnel des services pédagogiques des commissions scolaires et des écoles. L'objectif d'une telle démarche de décentralisation pédagogique était de laisser le soin aux éducateurs d'adapter localement les programmes aux ressources et aux besoins.

Ce faisant, on supposait que les commissions scolaires et les écoles étaient prêtes à détailler ces programmes et disposaient des ressources pour le faire.

L'intention était manifestement louable et le projet, logique. On voulait que se développe toute la gamme des outils: programmes-cadres, guides méthodologiques, guides bibliographiques, programmes institutionnels, plans de cours. En pratique, cette intention ne s'est pas concrétisée et s'est avérée trop théorique.

Nous constatons maintenant qu'un grand nombre d'enseignants et de parents se plaignent de ne pas disposer de programmes qui détermineraient de façon satisfaisante non seulement les objectifs généraux et certaines indications méthodologiques, mais aussi des objectifs terminaux précis et des contenus bien gradués.

C'est donc toute cette démarche qu'il faut réviser afin de rejoindre directement l'enseignant pour qu'il dispose des outils simples et quotidiens dont il a besoin."

Le livre Orange, quant à lui, aux pages 88 et 89, répond à cette problématique en définissant l'esprit des nouveaux programmes révisés:

"L'esprit des nouveaux programmes.
La proposition présentée dans le LIVRE VERT d'élaborer des programmes d'études plus détaillés que les programmes-cadres en vigueur pour certaines matières a obtenu l'assentiment général.

Toutefois, plusieurs organismes ont mis le ministère en garde contre l'idée de programmes qui seraient tellement précis qu'ils inviteraient à l'encyclopédisme ou à l'enseignement livresque, au détriment d'une pédagogie bien adaptée aux élèves de chaque milieu. Il ne saurait donc être question de disposer de programmes-catalogues découpant l'enseignement en tranches multiples présentées dans un ordre rigide. Tel n'était d'ailleurs pas le sens de la proposition du LIVRE VERT.

Les nouveaux programmes viseront toutefois à présenter des objectifs et des contenus de formation suffisamment clairs pour faciliter l'action du maître en classe et le progrès continu de l'élève. L'idée maîtresse qui inspire le ministère est d'assurer à tous les milieux un enseignement de qualité, tout en leur permettant de l'adapter à leur situation particulière. De plus, le ministère de l'Education, en révisant les programmes pour l'ensemble du Québec, veut agir dans un esprit d'équité envers les différents milieux et assurer à tous une plus grande égalité des chances.

Ces programmes préciseront davantage les objectifs de formation et les apprentissages que les élèves devraient normalement avoir atteints ou réalisés, selon les étapes de leur développement, qu'il s'agisse de connaissances, d'habiletés, d'aptitudes ou de techniques. Ces programmes seront clairement identifiés selon les degrés du cours et les élèves auxquels ils sont destinés".

Les nouveaux programmes proposés présenteront donc des contenus plus précis, des objectifs communs obligatoires, mais ils ouvriront une place

à "l'enrichissement", une place à des objectifs supplémentaires facultatifs à offrir à des clientèles particulières. Le livre Orange l'établit en page 89 (no 7.19)

> "Le ministère entend définir les exigences de formation de base pour l'ensemble des écoles. Chaque milieu pourra toutefois compléter ou enrichir les programmes prévus pour l'ensemble du Québec et les adapter à des groupes d'élèves particuliers.

Le règlement du nouveau régime pédagogique vient ensuite confirmer cette orientation par son article no. 3, dont un paragraphe se lit comme suit:

> "Les programmes d'études comprennent des objectifs et des contenus notionnels obligatoires. Ils comprennent aussi des objectifs et des contenus notionnels indicatifs que la commission scolaire doit adapter aux besoins de sa clientèle, selon les priorités du milieu".

en commentaires, on prend soin de préciser:

> "Les programmes d'études édictés par le ministre contiennent des objectifs et des contenus notionnels obligatoires et facultatifs. Ces derniers doivent être adaptés dans les sens multiples d'enrichissement, de personnalisation ou de traitement pédagogique propre à la clientèle du milieu. Cette adaptation peut être un moyen d'individualiser le plus possible l'enseignement".

Le nouveau règlement concernant le régime pédagogique du secondaire établit à l'article 12 le droit de tout élève d'avoir accès à des programmes de services complémentaires. Ce terme nouveau est en quelque sorte un nouvel emballage contenant des réalités anciennes d'encadrement. On y consacre notamment une place pour des activités étudiantes qui " visent à susciter la participation des élèves à des activités non-incluses dans les programmes d'études de façon à leur procurer un complément de formation".

Cette expression "complément de formation" indique que les activités étudiantes demeurent un terrain privilégié où l'on peut offrir à l'élève de multiples possibilités d'enrichissement (depuis le sport... en passant par les arts, les clubs-sciences, ... jusqu'à l'informatique...). Au surplus, le règlement laisse aux administrations locales les marges de manoeuvre nécessaires à l'implantation de ces services en ouvrant des latitudes pour la répartition du temps scolaire (voir les articles 25 et 26 du *NRP*).

1.2 Les obligations des institutions de l'AIES

a) un héritage exigeant à sauvegarder: l'excellence de la formation reconnue aux collèges classiques.

b) une réalité que l'on ne peut nier: une clientèle à servir.

Afin de mieux cerner les besoins des institutions membres de l'AIES en regard de l'enrichissement, nous pouvons analyser ce tableau statistique qui illustre la situation actuelle des institutions:

Répartition des institutions de l'A.I.E.S. selon les voies indiquées dans l'annuaire 1981-1982, en mathématique et en français.

VOIES					
EXCLUSIVEMENT					
ENRICHIE	REGULIERE	ALLEGEE	ENRICHIE + REGULIERE	REGULIERE + ALLEGEE	LES 3 VOIES
17	20	0	65	2	3

De ce tableau, on peut dégager que 82 institutions sur les 107 répondantes affirment tenir des classes de voie enrichie. Il est donc évident que la question de "l'enrichissement", compte tenu du type de "nouveaux programmes révisés" édictés et proposés par le MEQ, préoccupera une très forte majorité des institutions. Il y a dans au moins 82 institutions une clientèle identifiée comme ayant besoin d'enrichissement. Encore que les classes dites "régulières" demeurent elles aussi très susceptibles de se voir indiquer des objectifs d'enrichissement.

S'il existe, dans nos maisons, une clientèle apte à recevoir des "enrichissements", une clientèle qui commande de l'enrichissement pour parvenir à son plein épanouissement, il ne fait pas de doute que l'institution privée se voit en quelque sorte investie par les parents d'une certaine "mission d'enrichissement", quand on constate les motivations qui les poussent à y inscrire leurs enfants. L'enquête de Louis Gadbois dont le rapport s'intitule "Les clientèles de l'école secondaire privée "établit en page 175 que le principal motif est:

> "en fréquentant cette institution, votre enfant augmente ses chances d'être bien préparé pour des études collégiales et universitaires".

Cette attente d'un enseignement d'une qualité supérieure en vue d'études post-secondaires (et même supérieures) confirme le désir d'un enseignement "enrichi" (au sens des nouveaux programmes révisés).

c) une appropriation nécessaire (pour conserver notre identité)

Il en est de l'enrichissement des programmes comme de tous les autres éléments de la réforme actuelle: il faut l'envisager sous le signe de la nécessaire appropriation du changement actuel.

La signification de l'expression "nécessaire appropriation" recouvre, du moins en partie, les dimensions suivantes:

1.- conserver autant que faire se peut, les acquis institutionnels, fruits de l'expérience et des énergies déployées au cours des dernières années: l'enrichissement déjà légitimé par le vécu pédagogique antérieur n'est pas à rejeter systématiquement. Loin de là; il s'impose à titre de ressources et de richesses parmi lesquelles il reste permis de puiser au besoin. Il y a donc tout lieu de croire qu'il faille récupérer des réalités qui ont fait leurs preuves.

2.- considérer les marges de manoeuvre permises par le système (NRP) et les programmes, et dans la cohérence de son projet éducatif institutionnel, faire valoir les objectifs de formation jugés pertinents

3.- améliorer, selon cette même philosophie, les éléments déjà proposés par le MEQ à titre d'enrichissements.

4.- demeure, le plus possible, fidèle aux traditions pédagogiques qui ont façonné la réalité de qualité ou d'excellence de l'institution.

N.B.: Puisqu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, nous vous prions de noter que cette première partie du document a été entièrement rédigée par M. Richard Lafrenière. Nous lui savons gré de ce travail pour lequel il s'est imposé de nombreuses recherches.

2. POUR CIRCONSCRIRE CE QU'EST L'ENRICHISSEMENT

2.1 DEFINITION GÉNÉRALE

L'enrichissement doit être considéré essentiellement comme:

- *un ajout*
- *au contenu minimal prescrit par le nouveau régime pédagogique.*

2.1.1 Cet ajout peut être:

- soit un programme à l'intérieur d'un service;
- soit un objectif ou un ensemble structuré d'objectifs à l'intérieur d'un programme officiel.

RAPPELONS QUE:

- Selon le nouveau régime pédagogique, trois (3) services forment l'éducation scolaire:
  - les services d'enseignement
  - les services complémentaires
  - les services personnels
- Chacun de ces services est composé de programmes:
  - les services d'enseignement ont des programmes d'études (obligatoires et optionnels)
  - les services complémentaires et personnels seront formés d'activités regroupées ou non dans des programmes

2.1.2 Le contenu minimal:

- pour les services d'enseignement

  consiste en des objectifs et en un contenu notionnel obligatoire pour les programmes obligatoires.

- pour les services personnels et complémentaires

  consiste en des objectifs à définir par le Ministère.

Remarques importantes:

- Une limite qui s'impose

  En ce qui concerne les services d'enseignement, leur contenu minimal, tel que défini ici (objectifs et contenu notionnel obligatoire pour les programmes obligatoires) est clairement déterminé par le Ministère.

  Ce n'est pas le cas, actuellement, pour le contenu minimal des services personnels et complémentaires qui reste à déterminer par le Ministère.

  L'enrichissement ne pouvant se définir qu'en rapport à un contenu minimal, on comprendra que la suite de ce document se limitera à traiter seulement des modalités opérationnelles de l'enrichissement des services d'enseignement, lesquels sont dûment identifiés présentement.

- La véritable dimension de l'enrichissement

  Bien que les services d'enseignement soient privilégiés dans ce document sur les contenus d'enrichissement, il ne faut pas en conclure que ces services constituent le seul champ d'application de l'enrichissement.

2.2 DESCRIPTION DE L'ENRICHISSEMENT

EN RÉSUMÉ:

2.2.1 Enrichissement de la maquette institutionnelle par:

- l'ajout d'un programme officiel:
  a) à la répartition des programmes obligatoires de 1re, 2e, 3e secondaires;
  b) au nombre de programmes optionnels en 4e et 5e secondaires.
- l'ajout d'un programme élaboré localement

2.2.2 Enrichissement d'un programme d'études officiel par:

- des ajouts à un même objectif:
  a) enrichissement horizontal;
  b) enrichissement vertical.
- des ajouts d'objectifs terminaux

Comme l'illustre le tableau qui précède, l'enrichissement que l'on peut réaliser dans les services d'enseignement touche la maquette institutionnelle et les programmes d'études officiels. Dans le passé, on a souvent eu tendance à dichotomiser ces deux secteurs et à n'appliquer le « concept » d'enrichissement qu'aux programmes d'études. Pour la cohérence même des activités d'enrichissement dans une institution, il importe de ne pas les dissocier et des les faire participer aux mêmes objectifs de formation que désire atteindre l'institution.

2.2.1 Enrichissement de la maquette institutionnelle

Pour chaque année du secondaire, le régime pédagogique prescrit un certain nombre de programmes obligatoires et, pour la 4e et 5e secondaires, il oblige à dispenser un nombre précis de programmes optionnels (2 en 4e secondaire et 3 en 5e secondaire). Voilà le cadre minimal que peut enrichir une institution.

- À la répartition des programmes obligatoires de 1re, 2e, 3e secondaires

  a) Grâce à la marge de manoeuvre laissée à l'institution, il est possible d'enrichir la maquette institutionnelle en lui ajoutant des programmes officiels non prescrits par le Ministère pour les 3 premières années du secondaire.

     Ces programmes officiels sont:

     - latin
     - sciences physiques
     - un ou plusieurs des 4 programmes d'arts (autre que celui déjà inscrit obligatoirement dans la maquette institutionnelle): musique, arts plastiques, danse, expression dramatique.

  b) Au nombre de programmes optionnels en 4e et 5e secondaires

     Si une institution peut limiter ses options à 2 en 4e secondaire et à 3 en 5e secondaire, il lui est tout aussi loisible d'ajouter à ces normes minimales et d'inscrire dans sa maquette institutionnelle une ou plusieurs options additionnelles pour ces années du secondaire.

     La liste complète de ces options n'est pas encore définitive, mais on connaît les suivantes:

     - initiation à la science informatique I et II
     - physique I et II
     - chimie I et II
     - géologie
     - histoire
     - biologie
     - géographie
     - espagnol
     - allemand
     - russe
     - français
     - économie familiale

À cette liste s'ajoutera sans doute prochainement des programmes d'éducation technologique.

- Ajout d'un programme élaboré localement

Tout programme élaboré localement enrichit la répartition des programmes telle que définie par le Ministère. Ce type de programme, pour être reconnu officiellement, doit respecter des normes précises (voir à cet effet, le n° 5 de la Collection Organisation pédagogique, A.I.E.S., avril 1982).

Les suggestions de contenu pour ce type de programmes sont limitées seulement par l'imagination des personnes! Voici quelques exemples de programmes qui peuvent être élaborés localement:

- journal étudiant
- survie en forêt
- leadership étudiant
- apprentissage des échecs
- alpinisme
- histoire locale ou institutionnelle
- initiation aux techniques de base:
  - . du hockey
  - . du baseball
  - . etc.
- génies en herbe
- écrivains en herbe
- jeunes scientifiques
- initiation aux marchés boursiers
- lecture rapide
- lecture intelligente (Readact)
- techniques de relaxation, de concentration, de communication
- connaissance de soi
- relations personnelles
- etc.

2.2.2 Enrichissement d'un programmes d'études officiel

Dans la logique de la définition générale donnée précédemment, on ne peut pas « enrichir » un programme élaboré localement: ce serait enrichir de l'enrichissement! On ne peut donc qu'enrichir un programme d'études du Ministère.

Tous les programmes d'études du Ministère contiennent des objectifs minima obligatoires. Certains programmes fournissent des objectifs facultatifs clairement identifiés.

Des ajouts peuvent être faits localement (par l'institution ou par l'enseignant):

- pour suppléer au manque d'objectifs d'enrichissement d'un programme;
- pour remplacer des objectifs d'enrichissement d'un programme;
- pour ajouter des objectifs à ces objectifs d'enrichissement.

Selon la relation entre ces ajouts et les objectifs obligatoires, on distingue deux types d'enrichissement d'un programme d'études officiel.

- L'ajout à un même objectif:

  On peut ajouter à un même objectif, qu'il soit terminal ou intermédiaire, de l'enrichissement horizontal ou vertical.

  a) L'enrichissement horizontal

     DÉFINITION

     Pour un même objectif, s'il est terminal, ajouter des objectifs intermédiaires; s'il est intermédiaire, ajouter des notions.

     EXEMPLES

     • Programme d'Histoire du Québec et du Canada (4e sec.)

       Objectif terminal: Évaluer les effets de la crise économique au Canada et au Québec.

Objectifs intermédiaires obligatoires à cet objectif terminal:

- Montrer les conséquences de la crise sur l'économie canadienne et québécoise.

- Comparer les principales réactions à la crise économique au Canada et au Québec.

Objectif d'enrichissement: Décrire certaines répercussions de la crise économique sur la vie des Canadiens et des Québécois.

• Éducation économique (5e sec.)

Objectif intermédiaire: Préciser le rôle de diverses structures syndicales

Contenu: *Centrales syndicales au Québec.

Enrichissement: *Centrales syndicales en Amérique du Nord.

• Physique (4e sec.)

Objectif terminal: Expliquer la fonction des lentilles dans l'appareil photographique.

Enrichissement: Expliquer la fonction des lentilles dans divers appareils optiques (microscope, télescope, projecteur, etc.).

• Biologie (3e sec.)

Objectif terminal: Décrire le mécanisme de reproduction de la cellule normale.

Enrichissement: Décrire le mécanisme de reproduction de la cellule cancéreuse.

b) L'enrichissement vertical

DÉFINITION

Pour une même notion, élever l'indice taxonomique de l'objectif.

EXEMPLES

- Français

  Objectif terminal: Dans un article de journal, identifier les faits.

  Enrichissement: Dans le même article de journal, reconstituer la chronologie des faits.

- Écologie (1re sec.)

  Objectif terminal: Connaître les éléments de l'alimentation des rongeurs et des carnivores.

  Enrichissement: Comparer les éléments de l'alimentation des rongeurs et des carnivores.

- Économie familiale (2e sec.)

  Objectif terminal: À partir d'une liste d'aliments, les classer en catégories selon leur valeur nutritive.

  Enrichissement: Composer un menu équilibré à partir d'une liste d'aliments.

- L'ajout d'objectifs terminaux:

  On peut ajouter d'autres objectifs terminaux à ceux qui sont prescrits par le programme.

  DÉFINITION

  Ces objectifs sont de même nature que ceux prescrits par le programme. Cependant, il faut noter que:

  . cet ajout entraîne généralement l'ajout d'objectifs intermédiaires;

  . cet ajout ne doit pas provenir d'autres objectifs de programmes obligatoires.

EXEMPLES

- Géographie générale (1re sec.)

  Objectif terminal d'enrichissement: Décrire le processus d'évolution du relief (trois objectifs intermédiaires facultatifs en découlent).

- Mathématiques (1er cycle)

  Objectif terminal d'enrichissement: Connaître des bases autres que 10.

- Musique

  Objectif terminal d'enrichissement: Connaître la biographie d'un compositeur.

- Français

  Objectif terminal d'enrichissement: Connaître les caractéristiques propres au langage juridique.

2.3 IDENTIFICATION DES TYPES D'ÉLÈVES À QUI S'ADRESSE L'ENRICHISSEMENT DES PROGRAMMES

2.3.1 Principes de base

- Tous les élèves doivent maîtriser le contenu minimal obligatoires:

  - des programmes d'études obligatoires;

  - des objectifs obligatoires de ces programmes.

- Tous les élèves qui en ont besoin ont droit à l'enrichissement.

Il paraît évident qu'un élève doit d'abord maîtriser le contenu minimal obligatoire avant d'avoir accès à l'enrichissement.

Ce qui paraît moins évident, c'est que tous les élèves peuvent ressentir des besoins d'enrichissement. Ainsi, un élève classé généralement comme « faible » peut posséder des aptitudes particulières dans une discipline donnée. Cet élève aussi à droit à l'enrichissement. L'inverse pose un genre de problème différent: un élève classé généralement comme « fort » peut, à

cause peut-être d'une trop grande facilité d'apprentissage, ne ressentir aucun besoin d'enrichissement. Il se satisfait du minimum! Doit-on forcer cet élève et l'inscrire comme « volontaire » pour de l'enrichissement? S'il est difficile de répondre de façon générale à cette question, il est au moins plus aisé d'affirmer que tous les élèves qui désirent recevoir de l'enrichissement devraient y avoir accès.

2.3.2 Le regroupement des élèves qui ont besoin d'enrichissement

Selon le type de clientèle qu'une institution reçoit, le regroupement des élèves peut varier en fonction de diverses réalités. L'enrichissement est de celle-là. Ainsi, à la limite, une institution peut accueillir des élèves qui ont besoin, dans l'ensemble, de l'enrichissement. Plus souvent, c'est une partie seulement de la clientèle qui éprouve ce besoin.

A) Si l'ensemble de la clientèle a besoin d'enrichissement

. Conditions préalables:

Pour que l'ensemble de la clientèle ressente ce besoin, il faut que l'institution exerce une forte sélection et que les orientations locales en terme d'enrichissement soient connues au moment de l'admission.

. Conséquences possibles:

L'institution peut imposer à tous ses élèves :

- des programmes additionnels (le latin, par exemple);
- des objectifs supplémentaires dans tous les programmes ou dans certains programmes;
- des programmes optionnels supplémentaires.

B) Si une partie de la clientèle a besoin d'enrichissement

. Conditions préalables:

L'institution doit être en mesure d'identifier quels élèves ont besoin d'enrichissement et quel type d'enrichissement leur convient le mieux.

. Conséquences possibles:

Ces conséquences varient selon que l'institution privilégie l'un au l'autre des types suivants de regroupement d'élèves.

a) Regroupement des élèves qui réussissent bien dans tous les programmes (classes homogènes)

Ces élèves sont alors soumis aux mêmes conséquences d'enrichissement que celles qui prévalent lorsque c'est l'ensemble de la clientèle qui a besoin d'enrichissement.

b) Regroupement des élèves qui réussissent bien selon les programmes (classes homogènes)

Ces élèves sont alors regroupés selon les programmes où ils obtiennent le plus de succès et on ajoute à ces programmes des objectifs supplémentaires ou l'on enrichit certains des objectifs prescrits.

c) Regroupement aléatoire des élèves (classes hétérogènes)

Ce type de regroupement implique la mise en place d'un mécanisme d'individualisation de l'enseignement afin de répondre aux besoins des élèves qui peuvent recevoir de l'enrichissement.

Celui-ci peut être:

- ponctuel, s'il est réalisé à des moments précis (à la fin d'un module, d'une fiche de travail, d'une étape);

- systématique, s'il est intégré au programme régulier.

2.3.3 Caractéristiques de l'élève à qui s'adresse l'enrichissement

L'élève qui a besoin d'enrichissement se caractérise au moins par les traits suivants:

a) il possède des aptitudes

L'élève maîtrise le contenu minimal obligatoire et sa performance indique un potentiel rendant possibles des apprentissages supplémentaires.

b) il est motivé

L'élève manifeste une attitude très positive pour ses études et il exprime le désir d'aller plus loin.*

c) il démontre de l'intérêt

L'élève indique un goût marqué pour tel programme et il manifeste le besoin de pousser plus à fond ses connaissances.

2.4 LIMITES DE L'ENRICHISSEMENT

2.4.1 "Tout n'est pas de l'enrichissement"

- Les activités ou stratégies d'apprentissage ne sont pas de l'enrichissement

L'enrichissement n'est pas une méthode, ni une stratégie, ni une activité. Ces moyens sont nécessairement subordonnés à des objectifs. Si lesdits objectifs sont ceux du contenu minimal obligatoire, ces moyens, tout variés qu'ils puissent être, ne constituent pas de l'enrichissement.

Exemple: (pour l'objectif suivant)

Identifier les principales parties d'un barrage hydro-électrique

Stratégies possibles:
- schéma
- maquette
- photo
- film
- voyage à la Baie James

Aucune de ces stratégies ne constitue de l'enrichissement puisqu'elles visent toutes à l'atteinte du même objectif.

---

* Un élève qui a de l'aptitude et à qui l'on impose de l'enrichissement peut tout autant ou développer une motivation a posteriori ou ne jamais souhaiter d'enrichissement à cause d'un manque de motivation.

- Aller plus vite n'est pas de l'enrichissement

  Permettre aux élèves de maîtriser le contenu minimal obligatoire en moins de temps qu'il n'est normalement prévu constitue de l'accélération, mais non de l'enrichissement.

- Aller plus lentement n'est pas nécessairement de l'enrichissement

  De la même façon, ajouter des périodes dans une matière ne constitue pas en soi de l'enrichissement: tout dépend de l'utilisation du temps ainsi ajouté.

  - Si l'on atteint ainsi le contenu minimal d'une façon plus efficace, plus détendue, plus originale, plus motivante, on n'a pas pour autant fait de l'enrichissement: on a par contre amélioré ses stratégies pédagogiques.

  - Si, par contre, on atteint des objectifs facultatifs ou supplémentaires, il s'agit alors d'enrichissement.

2.4.2 "L'enrichissement n'est pas une fin en soi" (buts de l'enrichissement)

NOTE: Les buts de l'enrichissement suggérés ici pourraient avantageusement amorcer un processus de choix des contenus d'enrichissement. En effet, ils constituent en quelque sorte des critères de base susceptibles d'aider à la décision d'ajouter, de conserver ou d'éliminer tel ou tel contenu d'enrichissement...

- Il doit conduire à des apprentissages nouveaux

  L'enrichissement doit donner lieu à des apprentissages au même titre que tout programme, c'est-à-dire qu'il doit comprendre:

  - des objectifs
  - des notions
  - des stratégies
  - des activités

  Le simple fait d'ajouter une activité ou de parler d'une notion supplémentaire n'est pas de l'enrichissement si l'élève n'a pas développé de nouvelles habiletés ou de nouvelles connaissances.

- Il doit être utile à l'élève

  L'enrichissement doit être utile à l'élève compte tenu de son âge et de son environnement social. L'élève peut, à travers un programme d'enrichissement, atteindre des objectifs véritablement supplémentaires, mais d'une utilité douteuse. (Par exemple, conjuguer l'imparfait du subjonctif.)

  C'est alors le <u>choix</u> des contenus d'enrichissement qu'il faut revoir.

  Dans son choix de contenu d'enrichissement, l'enseignant doit tenir compte prioritairement des besoins réels de ses élèves et non pas seulement de ses intérêts personnels.

- Il doit maintenir ou accroître l'intérêt

  L'enrichissement doit accroître ou tout au moins maintenir la motivation de l'élève.

  L'élève qui développe une aversion face au contenu d'enrichissement risque fort de développer aussi une aversion pour l'ensemble de la matière. Il importe donc de s'assurer qu'on respecte les caractéristiques de l'élève:

  - l'aptitude : la matière demeure-t-elle accessible à l'élève?
  - la motivation: l'élève demeure-t-il aussi motivé à travailler?
  - l'intérêt: l'élève est-il encore plus (ou autant) intéressé?

- Il doit être équilibré

  Un élève peut investir tellement d'énergie dans une matière qu'il peut négliger certaines autres matières au point que le contenu minimal obligatoire ne soit même plus assuré dans ces matières.

De même, un élève peut investir à ce point dans des apprentissages académiques d'enrichissement que son développement sur d'autres plans (social, affectif, physique, culturel, etc.) en soit compromis.

- Il doit être congruent avec les objectifs d'un programme

  Un contenu d'enrichissement qui ne respecterait pas cette « règle » n'a pas sa place dans un programme. Ou bien il devrait être intégré à un autre type d'activités ou être carrément éliminé.

- Il doit être cohérent

  Tout enrichissement donné par une institution (que ce soit un programme officiel additionnel ou élaboré localement, que ce soit un objectif terminal ou intermédiaire supplémentaire) doit renforcer l'atteinte des objectifs de formation de cette institution, tels que définis dans le projet éducatif institutionnel à partir des besoins spécifiques de la clientèle reçue, des exigences des parents et des valeurs privilégiées par l'institution.

2.5 ÉVALUATION DE L'ENRICHISSEMENT

Que voilà un problème épineux! Dans une tradition scolaire où tout est « monnayé » en notes et points, où la question « ça compte-tu? (sic) » jaillit spontanément au moindre travail exigé de l'élève, l'évaluation de l'enrichissement surgit bien incongrûment. On ne peut ni la passer sous silence, ni lui apporter une réponse absolue.

Au risque d'être simpliste, on pourrait limiter cette question aux deux points fondamentaux suivants:

- comment reconnaître le travail des élèves qui ont participé à ces activités d'enrichissement?

- comment ne pas pénaliser injustement les élèves qui n'ont pas obtenu de succès dans leurs activités d'enrichissement?

C'est pour tenter d'apporter un peu d'aide à ceux que la question de l'évaluation intéresse que sont proposées ici quelques possibilités d'évaluation de l'enrichissement. Les deux points soulevés plus haut y trouveront quelques jalons de solution.

Voici donc, avec toutes les précautions qui s'imposent, un certain nombre de possibilités d'évaluation de l'enrichissement. Chaque institution jaugera celles-ci et déterminera lesquelles respectent le mieux ses pratiques évaluatives institutionnelles.

2.5.1 Evaluation des programmes additionnels

Lorsque l'enrichissement concerne l'ajout de programmes (officiels ou élaborés localement), il va sans dire que les règles générales d'évaluation des apprentissages s'appliquent: pour obtenir les crédits afférents, le minimum obligatoire de 60% demeure.

- Pour ceux qui connaissent le succès

  Il ne semble pas y avoir de difficulté. On comptabilise normalement les résultats au bulletin scolaire.

- Pour ceux qui connaissent moins de succès ou qui échouent

  Comme ces programmes ne sont pas obligatoires, on peut omettre d'inscrire les résultats au bulletin scolaire afin de ne pas entacher le bulletin d'un élève qui aurait, par ailleurs, bien réussi dans les matières obligatoires.

  D'autre part, afin de pas faire perdre ainsi les crédits afférents, une institution peut fixer des normes en-deçà desquelles un élève aurait droit à des examens de reprise. Par exemple, si le résultat obtenu à l'évaluation d'un programme additionnel est inférieur de 10% à la moyenne générale de l'élève, celui-ci pourrait profiter de ce droit (ainsi, un élève ayant obtenu 68% en latin alors que sa moyenne générale pour toutes ses matières obligatoires est de 81%, aurait droit à un examen de reprise).

2.5.2 Evaluation des objectifs additionnels

- Deux extrêmes

  Ces deux extrêmes constituent des solutions de facilité qui peuvent très bien se défendre cependant dans certaines situations. Il s'agit:

  - de considérer ces objectifs au même titre que tous les autres du programme; leur évaluation s'effectue, par conséquent, de la même manière que celle qui prévaut pour les objectifs obligatoires.

  - de ne pas tenir compte de ces objectifs; par conséquent, l'évaluation ne porte que sur les objectifs obligatoires.

2.5.3 La consignation des résultats

- L'inscription au bulletin scolaire officiel

  a) L'ajout d'un signe particulier

  Que l'on ait tenu compte ou non des résultats de l'évaluation d'activités d'enrichissement, il est possible de signifier qu'un élève a participé à ces activités en inscrivant sur le bulletin, dans un endroit réservé à cet effet, un signe particulier: un +, par exemple.

  b) La notation des contenus d'enrichissement

  On peut aussi distinguer les contenus d'enrichissement des autres contenus réguliers et indiquer sur le bulletin, dans un endroit spécifique, l'une ou l'autre de ces formes de notation:

  - le résultat obtenu pour cet enrichissement (75%)
  - le nombre d'objectifs réussis (4/6, 25/30)
  - une cote d'appréciation (A)

- Un bulletin d'enrichissement

  Au bulletin officiel consignant les résultats des programmes (et des objectifs) obligatoires peut s'ajouter un bulletin spécial réservé à l'enrichissement.

  Ce bulletin peut avoir la même facture que le bulletin officiel ou adopter une forme toute particulière.

- Autres formules

  Ces formules peuvent être de l'ordre de la consignation ou de la gratification:

  - certificat de mérite ou d'honneur;
  - trophée;
  - prix divers;
  - congés;
  - etc.

3. POUR IMPLANTER L'ENRICHISSEMENT

Établir, dans une institution, une politique cohérente de l'enrichissement relève de réalités gestionnelles et pédagogiques nombreuses. L'enrichissement ne diffère pas, en cela, des autres dossiers de gestion pédagogique que doit assumer une direction des études.

C'est pourquoi cette troisième partie du présent document, qui est consacrée à l'implantation de l'enrichissement, s'inspirera largement du processus de gestion pédagogique élaboré par le Comité du programme de l'A.I.E.S. (voir le numéro 8 de la Collection Organisation pédagogique) aux fins d'outiller les directions d'études pour l'implantation de tout dossier pédagogique un tant soit peu complexe.

Sans expliquer en détail chacune des opérations du processus de gestion pédagogique mis au point par le Comité du programme, les pages qui suivent reprendront à leur compte les principales composantes de ce processus pour les appliquer aux contenus d'enrichissement. On pourra se référer au document original pour une meilleure connaissance du processus lui-même et pour en compléter l'adaptation partielle qui est faite ici.

Dans la suite de ce document, outre les descriptions et suggestions qui accompagnent chacune des opérations qui composent le processus de gestion pédagogique appliqué aux contenus d'enrichissement, sont fournies un certain nombre de grilles de travail. Ces grilles ou canevas de travail ont pour but d'illustrer telle ou telle étape du processus et de servir d'exemple pour certaines tâches à réaliser. On pourra s'en inspirer localement et surtout les adapter à ses propres réalités institutionnelles.

PROCESSUS DE GESTION PEDAGOGIQUE

OPERATIONS (5)	ETAPES (17)	ACTIVITES (31)	
A- Appropriation personnelle	I- S'informer	1. Recueillir l'information de base disponible au Ministère.	2. Recueillir l'information de base disponible dans l'institution.
	II- Procéder à une analyse objective	3. Etablir les activités préalables.	4. Identifier les points saillants.
	III- Procéder à une analyse comparative	5. Identifier les ressemblances et les différences.	6. Analyser les différences de façon à pouvoir décrire les avantages et les inconvénients de combler, conserver ou accentuer ces différences (entre ce qui existe dans l'institution et les prescriptions du Ministère).
	IV- Elaborer une ébauche du projet	7. Déterminer les objectifs essentiels à privilégier pour le projet.	8. Ebaucher le contenu du projet.
	V- Prévoir une démarche d'implantation du projet	9. Esquisser les grandes phases de l'implantation du projet. 11. Esquisser les grandes phases de l'évaluation du projet et de sa démarche d'implantation.	10. Esquisser les grandes phases de la supervision du projet et de sa démarche d'implantation.
	VI- Elaborer une stratégie personnelle d'intervention	12. Prévoir les problèmes éventuels que pourraient soulever le projet et sa démarche d'implantation.	13. Prévoir la stratégie personnelle d'intervention à utiliser.
B- Appropriation collective	VII- Informer	14. Informer le personnel des orientations du Ministère et de l'institution.	
	VIII- Présenter et justifier le projet	15. Présenter le projet.	16. Faire valoir la congruence du contenu du projet avec ses objectifs essentiels.
	IX- Consulter sur le projet	17. Procéder à la consultation du milieu de façon à permettre l'expression des résistances latentes.	18. Profiter de la consultation pour valider le portrait des réalités institutionnelles.
	X- Réviser, s'il y a lieu, le projet et la démarche d'implantation	19. Réviser le projet et la démarche d'implantation à la lumière des résultats de la consultation.	20. Rédiger une version "officielle" du projet et de la démarche d'implantation.
	XI- Adapter le projet et la démarche d'implantation	21. Adapter le projet et la démarche d'implantation en les soumettant aux instances appropriées.	
C- Implantation	XII- Vérifier les conditions d'implantation	22. S'assurer que les conditions nécessaires à l'implantation du projet sont réunies.	
	XIII- Implanter le projet	23. Implanter le projet à partir de ce qui a été prévu à l'activité 9.	
D- Supervision	XIV- Superviser l'implantation du projet et de sa démarche	24. Mettre en oeuvre les mécanismes de supervision du projet et de son implantation, tel que prévu à l'activité 10.	25. Effectuer les ajustements qui s'imposent pour l'année en cours.
E- Evaluation	XV- Evaluer la démarche d'implantation du projet	26. Mettre en oeuvre les mécanismes d'évaluation de la démarche d'implantation, tel que prévu à l'activité 11.	27. Identifier les correctifs à apporter à la démarche d'implantation du projet et la corriger en conséquence.
	XVI- Evaluer le projet	28. Procéder à l'évaluation de l'atteinte des objectifs du projet.	29. Evaluer l'incidence des résultats obtenus sur la planification à long terme.
	XVII- Identifier les suites à donner	30. Identifier les problèmes prioritaires à régler.	31. Prévoir les mécanismes de révision du projet.

LEXIQUE: 1. Processus: L'ensemble des 5 étapes. Il est annuel.
2. Démarche d'implantation: Les activités prévues pour l'implantation, la supervision, l'évaluation d'un projet.
3. Implantation: Activités par lesquelles le projet devient effectif, réel.
4. Projet: Objectifs et contenu d'un dossier (ex.: les objectifs et le contenu d'une maquette institutionnelle).
5. Stratégie personnelle d'intervention: Moyens prévus par la direction des études pour minimiser les difficultés éventuelles.
6. Dossier: Ensemble d'éléments d'organisation pédagogique nécessitant une décision et une opérationnalisation institutionnelles.

(Extrait du document no 8 de la Collection Organisation pédagogique: Le processus de gestion pédagogique, A.I.E.S., avril 1983)

3.1 L'appropriation personnelle

Il incombe à la direction des études d'effectuer un travail préliminaire personnel en vue de s'approprier un nouveau dossier pédagogique. C'est le leadership même de la direction qui est en cause en pareil cas. Se bien préparer pour mieux diriger! Tel est l'objectif. Voici les étapes suggérées pour y parvenir.

I- S'informer

Il s'agit de recueillir toute la documentation, tant au Ministère que dans l'institution, relative aux contenus d'enrichissement:

- programmes d'études officiels
- programmes élaborés localement
- contenus d'enrichissement institutionnels
- etc.

II- Procéder à une analyse objective

a) Identifier les besoins, les exigences, les valeurs avant même de comparer quoi que ce soit. Une activité préalable s'impose: identifier la réalité institutionnelle.

Cette réalité s'analyse à partir des trois éléments suivants, qu'illustre le tableau de la page suivante:

- les besoins des élèves
- les exigences des parents
- les valeurs prônées dans le projet éducatif de l'institution.

Cette analyse sera éminemment utile par la suite. Elle fondera, en quelque sorte, l'ensemble du projet relatif aux contenus d'enrichissement que se donnera une institution.

IDENTIFICATION DES BESOINS, DES EXIGENCES, DES VALEURS

	BESOINS DES ÉLÈVES	EXIGENCES DES PARENTS	VALEURS DU PROJET ÉDUCATIF INSTITUTIONNEL
Caractéristiques générales	- Formation de base équilibrée - Apprentissage de l'autonomie - Savoir - Savoir-faire - Savoir-être	- Qualité de l'enseignement . en profondeur: i.e. une bonne maîtrise des connaissances . en expension: i.e. ne pas en rester au contenu minimal - Accès à des études supérieures - Qualité de l'éducation . encadrement . activités étudiantes	Selon chaque institution
Particularités institutionnelles	- Selon les cycles/ou les âges des élèves ex: . sports . créativité	- Selon les exigences exprimées ex: . éducation sexuelle . informatique	- Ce qui fait la couleur locale de l'institution
À retenir	- Les 4 ou 5 besoins les plus fréquemment exprimés	- Les 4 ou 5 exigences les plus fréquemment exprimés	- Les 4 ou 5 objectifs sur lesquels le consensus est réalisé
Moyens ou instruments à utiliser comme indicateurs	- L'analyse institutionnelle - Les normes d'admission - Les résultats du vécu scolaire - Les résultats scolaires - L'auto-évaluation - Le journal étudiant - Un sondage - Les comptes rendus des rencontres de titulaires ou tuteurs et des autres enseignants - Les journées pédagogiques - Etc.	- Les rencontres de parents - Les comptes rendus des rencontres du comité de parents - Les remarques sur les bulletins - Les rencontres individuelles - Un sondage - Etc.	- Le Projet éducatif de l'institution - Les pratiques institutionnelles - Les ressources (forces vives) du milieu

IDENTIFICATION DES BESOINS, DES EXIGENCES, DES VALEURS

GRILLE 1

GRILLE DE TRAVAIL

	BESOINS DES ÉLÈVES	EXIGENCES DES PARENTS	VALEURS DU PROJET ÉDUCATIF INSTITUTIONNEL
Moyens ou instruments à utiliser			
Particularités institutionnelles			

Remarques: 1. Le but de cette opération est d'identifier 4 ou 5 particularités institutionnelles dans chacune des catégories afin de les bien voir PAR ÉCRIT. Donc, il ne s'agit pas d'une opération très vaste et compliquées.

2. Il serait sans doute opportun de valider auprès de quelques personnes les particularités identifiées.

b) Analyser les programmes d'études

L'analyse objective des programmes d'études consiste à identifier:

- les objectifs obligatoires des programmes
- la clientèle touchée par ces programmes (classe homogène ou hétérogène)
- les changements intervenus
- les valeurs prônées par ces programmes (l'introduction de chacun des programmes fournit ces valeurs)

La première partie de la grille 3 contient ces éléments d'analyse objective des programmes.

c) Analyser les contenus d'enrichissement

Plusieurs programmes suggèrent des contenus d'enrichissement. La grille no 2 propose une façon de les analyser.

d) Analyse de la répartition des cours

Pour compléter l'analyse objective de la situation, il serait opportun d'effectuer une analyse de la répartition des cours exigée par le Ministère et de celle en vigueur dans l'institution. Le document no 8 de la Collection Organisation pédagogique fournit des détails à ce sujet.

GRILLE D'ANALYSE
DES
CONTENUS D'ENRICHISSEMENT
DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

PROGRAMME

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

(intellectuel, habiletés à développer, approfondissement, ajouts complémentaires, etc.)

2- Les exigences de cet enrichissement

(en terme de temps, de ressources matérielles et/ou didactiques)

3- Par rapport à l'élève

(Dans quelle mesure les contenus d'enrichissement peuvent être assumés par l'élève seul?)

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

(Est-ce que les objectifs d'enrichissement doivent être vus en séquence avec les autres objectifs ou en sont-ils indépendants?)

5- Autres commentaires

(Utilisez le verso.)

III- Procéder à une analyse comparative

- Il s'agit d'abord de comparer les contenus des programmes, plus précisement leurs objectifs, avec les besoins des élèves, les exigences des parents et les valeurs du projet éducatif préalablement identifiés et de faire ressortir les différences qui en résultent.

  La grille de travail no 3 illustre ce type d'analyse.

- Vient ensuite l'analyse même des différences observées. La grille no 4 sert à cette analyse. Il s'agit en somme de résumer dans cette grille ce qui a été identifié pour chacun des programmes.

IV- Ébaucher un projet

C'est à la lumière de ce qui précède que le directeur d'études trace les grandes lignes de ce qu'il souhaite réaliser en terme d'enrichissement dans son institution.

Il est ainsi amené à identifier les objectifs qu'il entend privilégier dans le dossier de l'enrichissement et à préciser le contenu (programmes ou objectifs) qui favorisera le mieux l'atteinte de ceux-ci.

La grille 5 peut s'avérer utile pour faciliter l'ébauche de ce projet, plus particulièrement en ce qui touche les objectifs, les contenus et les critères.

V- Prévoir une démarche d'implantation

C'est la dernière partie de la grille no 5 qui est concernée ici. Il ne faut pas oublier que la démarche d'implantation contient non seulement l'implantation du projet, mais aussi des prévisions d'activités pour sa supervision et son évaluation.

VI- Élaborer une stratégie personnelle d'intervention

Comment minimiser les problèmes que pourrait susciter l'implantation d'un semblable projet dans le milieu? D'abord en identifiant ces problèmes potentiels, ensuite en prévoyant pour chacun d'eux une stratégie personnelle d'intervention: rencontres formelles ou informelles, informations, etc.

GRILLE D'ANALYSE DES PROGRAMMES

GRILLE 3

programme d'études

OBJECTIFS DU PROGRAMME	CLIENTELE CONCERNEE	CHANGEMENTS	VALEURS DU PROGRAMME	DIFFERENCES AVEC			DIFFERENCES SUSCEPTIBLES D'ETRE COMBLEES PAR DE L'ENRICHISSEMENT
				LES BESOINS DES ELEVES	LES EXIGENCES DES PARENTS	LES VALEURS DU PROJET EDUCATIF	
	La clientèle concernée par les objectifs minima . tous les élèves . les élèves réguliers seulement . les élèves forts seulement	Estimer le poids relatif des changements contenus dans le nouveau programme . au niveau du contenu . au niveau des stratégies d'apprentissage	Quelles sont les valeurs préconisées dans le programme? (résumer les valeurs identifiées dans l'introduction de chacun des programmes)	. Identifier les objectifs du programme qui repondent de façon satisfaisante à ces besoins, exigences et valeurs. . Indiquer quels besoins, exigences ou valeurs ne trouvent pas réponse dans ces objectifs			Indiquer quels besoins, exigences, valeurs devraient faire l'objet d'enrichissement dans ce programme.

GRILLE 4

GRILLE D'ANALYSE DES DIFFERENCES
(applicable pour l'ensemble des programmes)

	DIFFERENCES SUSCEPTIBLES D'ETRE COMBLEES PAR DE L'ENRICHISSEMENT	LES REALITES INSTITUTIONNELLES	EVALUATION DE LEUR EFFICACITE	HYPOTHESES DE DECISION RELATIVES A L'ENRICHISSEMENT
	Ecrire ici les différences identifiées pour chacun des programmes à la dernière colonne de la grille 3	Identifier ce que fait l'institution pour chacune des différences identifiées	Evaluer l'efficacité des moyens mis en oeuvre par l'institution pour répondre à ces besoins, exigences, valeurs qui ne trouvent pas de réponse dans les programmes officiels	Compte tenu de l'évaluation effectuée, l'institution doit-elle : - conserver ce qui se fait - l'accentuer - l'éliminer - initier une nouvelle activité (si rien ne se fait)
LES BESOINS DES ELEVES				
LES EXIGENCES DES PARENTS				
LES VALEURS DU PROJET EDUCATIF				

GRILLE 5

GRILLE POUR ETABLIR UN PROJET ET LA DEMARCHE D'IMPLANTATION

OBJECTIFS PRIORITAIRES :

Ces objectifs sont déterminés à partir des résultats de l'analyse comparative, plus particulièrement à partir des hypothèses de décision relatives à l'enrichissement identifiées dans la grille 4

CONTENUS D'ENRICHISSEMENT A RETENIR	CRITERES JUSTIFIANT LES CONTENUS RETENUS	LA DEMARCHE D'IMPLANTATION
<u>Enrichissement de la maquette institutionnelle par</u> : • l'ajout d'un programme officiel : a) à la répartition des programmes obligatoires de 1re, 2e, 3e secondaires; b) au nombre de programmes optionnels en 4e et 5e secondaires • l'ajout d'un programme élaboré localement <u>Enrichissement d'un programme d'études officiels par</u> : • des ajouts à un même objectif a) enrichissement horizontal b) enrichissement vertical • des ajouts d'objectifs terminaux	Les critères sont ceux de la section 2.4.2 L'enrichissement doit : - conduire à des apprentissages nouveaux - être utile à l'élève - maintenir ou accroître l'intérêt - être équilibré - être congruent avec les objectifs d'un programme - être cohérent	- les activités à mettre en oeuvre - les responsabilités à définir - les ressources requises - les coûts - les échéances

NOTE: Une insistance particulière devrait être accordée à la première opération du processus de gestion pédagogique puisqu'elle sous-tend toutes les opérations subséquentes. Pour ces dernières, seule une esquisse de leur opérationnalisation sera tracée, le document traitant du processus de gestion (précédemment cité) pouvant beaucoup mieux les préciser.

OPÉRATIONS		MODALITÉS POSSIBLES
3.2 <u>L'appropriation collective</u>		
VII- Informer		
- de ce qu'est l'enrichissement		- journées pédagogiques
- de ce que sont:	. les besoins des élèves	- lecture de documents
	. les exigences des parents	- travail par groupes-matières
	. les valeurs du projet éducatif	- travail par matières
en vue d'accéder à une compréhension commune (collective) de l'enrichissement.		- travail personnel - etc.
VIII- Présenter et justifier le projet		
- Quels sont les objectifs prioritaires?		idem
- Pourquoi les a-t-on retenus?		
- Quels contenus d'enrichissement seront touchés?		
IX- Consulter sur le projet		
Valider le portrait institutionnel relatif à l'enrichissement		
- Est-on vraiment d'accord sur ce qui <u>se fait</u> quant aux objets d'enrichissement?		idem

OPÉRATIONS	MODALITÉS POSSIBLES
Procéder à une analyse comparative des différences	idem
- proposer l'analyse des différences déjà effectuée aux fins de discussion	
ou	
- faire refaire l'analyse des différences à partir de la grille prévue à cet effet (grille no 4)	
et	
- discuter cette analyse	
X- Réviser, s'il y a lieu, le projet et la démarche d'implantation	- la direction des études
XI- Adopter le projet et la démarche d'implantation	- les instances décisionnelles

3.3 L'implantation

XII- Vérifier les conditions d'implantation	
Est-ce que tout est vraiment en place?	- la direction des études
- les plans de cours	- des responsables ad hoc
- le matériel didactique	
- les locaux	
- les groupes d'élèves	
- etc.	
XIII- Implanter le projet	

OPÉRATIONS	MODALITÉS POSSIBLES
3.4 La supervision	
XIV- Superviser le projet et sa démarche d'implantation	
- Soutenir les personnes concernées	- la direction des études
- Vérifier les indicateurs de bon fonctionnement	
- Effectuer les ajustements nécessaires	
3.5 L'évaluation	
XI- Évaluer la démarche d'implantation du projet	- la direction des études et certains partenaires
- Évaluer le processus suivi	- grilles d'évaluation
. satisfaction du personnel	- sondages
. implication du personnel	
. participation du personnel	
. efficacité des moyens utilisés	
XVI- Évaluer le projet	
- Respect des objets prioritaires d'enrichissement	- résultats scolaires
- Satisfaction des besoins des élèves et des exigences des parents	- commentaires d'élèves, de parents, d'enseignants
- Respect des valeurs du projet éducatif	- attitudes nouvelles
XVII- Identifier les suites à donner	
- quant à la démarche	
- quant au projet	

4. ANALYSE DES CONTENUS D'ENRICHISSEMENT DE CERTAINS PROGRAMMES

Quelques enseignants "volontaires" ont accepté de remplir la grille de travail numéro 2 portant sur les contenus d'enrichissement des programmes.

Le temps a manqué pour valider et compléter ces observations. Nous vous présentons quand même ces analyses, telles qu'elles nous sont parvenues, en espérant qu'elles amorceront utilement une démarche semblable dans votre institution.

Nous remercions vivement les enseignants qui se sont prêtés à cet exercice.

Les programmes qui ont fait l'objet de cette analyse sont :

- Biologie
- Economie familiale
- Ecologie
- Français
- Géographie générale
- Géographie du Québec et du Canada
- Histoire du Québec et du Canada
- Musique
- Physique, I et II
- Sciences physiques

NOTE : La présentation de ces analyses peut varier quant à la forme et au contenu selon les programmes concernés.

*

Liste des objectifs

4.1.1.2	L'établissement des besoins alimentaires chez le nourrisson, l'adulte et le vieillard
4.1.2.4	Parler des narines, des cornets, des fosses nasales
4.1.4.2	Le rôle du foie comme organe de désamination des acides aminés.
4.2.1.5	Etude des structures composant l'oreille.

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

4.1.1.2 ajout complémentaire

4.1.2.4 approfondissement

4.1.4.2 approfondissement

4.2.1.5 approfondissement

2- Les exigences de cet enrichissement

4.1.1.2 Temps : 2 à 3 périodes
Ressources : bibliothèque, Guide alimentaire, Manuels de diététique

4.1.2.4 Temps : très peu (15 minutes au plus)
Ressources : manuel de Biologie humaine

4.1.4.2 Temps : environ 1 à 2 cours
Ressources : manuel de biochimie

4.2.1.5 Temps : 1 cours
Ressources : manuel de Biologie humaine ou diapositives

3- Par rapport à l'élève

4.1.1.2 Travail d'équipe assisté par le professeur

4.1.2.4 Schéma à calquer ou à compléter ou diapositives

4.1.4.2 Cours magistral car c'est une notion difficile

4.2.1.5 Schémas à compléter ou dessin à effectuer à partir de diapositives ou de cartes murales.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

4.1.1.2 Doit être vu en séquence car très dépendant de ces notions

4.1.2.4 Doit être vu en séquence car très dépendant de ces notions

4.1.4.2 Peut être vu aussi lors de l'étude de l'élimination par le rein

4.2.1.5 Doit être vu en séquence car très dépendant de ces notions.

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

Sur 10 objectifs terminaux (O.T.) 7 sont d'ordre intellectuel (connaissances à acquérir) et 3 concernent les habiletés à développer.

Sur 13 objectifs intermédiaires (O.I.) d'enrichissement, 7 sont d'ordre intellectuel et 6 concernent des habiletés à acquérir

Tous les O.T. d'enrichissement constituent des ajouts complémentaires (sauf un qui constitue un approfondissement des 2 O.T. précédents).

Tous les O.I. constituent des approfondissements de l'O.T. auquel ils se rattachent.

2- Les exigences de cet enrichissement

Tous les objectifs d'enrichissement ne peuvent être réalisés à l'intérieur du temps prescrit, (100 h.) le contenu obligatoire étant passablement chargé (commentaire unanime de tous les enseignants qui ont expérimenté le nouveau programme!...)

Un minimum de 32 heures est nécessaire pour réaliser tous les objectifs d'enrichissement (terminaux ou intermédiaires)

Tous les objectifs d'enrichissement (sauf 1) demandent peu de matériel didactique (feuilles d'explication, brochures, dépliants, diaporamas, etc...).

Quelques objectifs d'enrichissement (7) demandent l'utilisation de ressources matérielles; cependant celles-ci sont normalement déjà en place pour réaliser un certain nombre d'objectifs obligatoires du programme.

3- Par rapport à l'élève

7 objectifs (sur 23) peuvent être assumés par l'élève seul à la condition que l'enseignant mette à sa disposition un matériel didactique complet et facile d'utilisation.

13 objectifs requièrent l'aide de l'enseignant pour être réalisés.

3 objectifs peuvent être assumés partiellement par l'élève seul.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

Les objectifs terminaux d'enrichissement de chaque module sont rattachés aux unités-concept (1) qu'ils développent.

Pour respecter la démarche du programme, ces objectifs devraient être traités selon leur position (ordre) dans le module, bien qu'ils soient (pour la plupart) indépendants (de par leur contenu) des objectifs terminaux qui les précèdent ou qui les suivent.

De même, les objectifs intermédiaires d'enrichissement doivent être traités à l'intérieur de l'objectif terminal auquel ils se rattachent, bien qu'ils soient (pour la plupart) indépendants des autres objectifs intermédiaires se rattachant au même terminal.

(1) unités-concepts : Subdivisions à l'intérieur de chaque module, selon les 3 étapes du processus de gestion (besoins - ressources - satisfaction des besoins)

processus qui constitue le concept-intégrateur du programme.

5- Autres commentaires

Dans le guide pédagogique, plusieurs activités complémentaires sont suggérées pour approfondir certaines parties du programme.

Ces activités peuvent être présentées, à l'occasion, à certains élèves plus rapides.

- Le programme présente tous les objectifs terminaux comme obligatoires.

- Les objectifs intermédiaires ne sont pas hiérarchisés entre eux et chacun d'eux peut dont être, pris isolément, considéré comme facultatif. L'enseignant choisit, parmi les objectifs intermédiaires proposés, celui ou ceux par lesquels il fera atteindre à ses élèves l'objectif terminal.

- Chaque module se termine par un ou deux objectifs regroupés sous la rubrique "Résoudre un problème à partir d'un scénario". Le contenu de ces objectifs reprend la matière entière du module, et constitue, de ce fait, une synthèse.

  Les professeurs s'entendent pour dire que la démarche de recherche personnelle proposée par cet objectif est difficile à atteindre pour des jeunes de cet âge et devrait être réservé à de l'enrichissement. Par contre si cette synthèse est structurée par le professeur au lieu de l'élève, cela constitue un objectif de base et non d'enrichissement.

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

Il s'agit, en fonction des objectifs terminaux, d'approfondir, d'aller plus loin, de hausser le niveau taxonomique des objectifs.

Le MEQ ne prévoit pas d'enrichissement, laissant à l'enseignant le choix d'activités éventuelles.

2- Les exigences de cet enrichissement

Le programme de français est déjà très chargé. Dans le cas d'élèves qui peuvent progresser plus vite, les activités d'enrichissement visent une meilleure atteinte des objectifs terminaux.

Dans l'ensemble, les éditeurs de manuels "nouveau programme" ont prévu un volet "enrichissement" pour chacun des objectifs terminaux.

3- Par rapport à l'élève

En général, l'élève susceptible de recevoir de l'enrichissement a besoin d'assez peu d'assistance de la part du professeur, il peut donc assumer seul ou en équipe le contenu d'enrichissement à l'intérieur d'un certain ordre assuré par l'enseignant : planification, suivi, rétroaction.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

Il n'y a pas d'objectifs d'enrichissement indépendants des autres objectifs du programme.

- Un seul objectif terminal, portant sur l'évolution du relief (4.2) est facultatif, de même que les objectifs intermédiaires qui s'y rattachent.

- Un autre élément du contenu, rattaché à l'objectif intermédiaire 3.2.2 et portant sur l'échelle numérique, est également facultatif.

- Tous les autres objectifs terminaux et intermédiaires, de même que tous les autres éléments de contenu, sont obligatoires.

- Les professeurs considèrent que l'objectif intermédiaire 4.2.2, portant sur l'érosion, est essentiel et devrait être obligatoire.

- Par contre, les 3 objectifs intermédiaires de l'unité 5.3 sont présentés comme obligatoires. Les professeurs font valoir qu'il serait suffisant de voir l'un des 3 objectifs, au choix - ce qui était d'ailleurs l'intention du concepteur du programme. Une décision administrative du MEQ a rendu ces 3 objectifs obligatoires.

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

Les enrichissements proposés sont de nature à approfondir la matière surtout. Mais il y en a déjà qui proposent des ajouts complémentaires que nous avons préparés depuis quelques années et quelques-uns de proposés dans le document du ministère. Il nous reste à en faire un inventaire et sélectionner les plus pertinents.

2- Les exigences de cet enrichissement

En termes de ressources : pas de problèmes. Quelques frais de photocopie tout au plus. La plupart des documents sont fournis par des compagnies ou des ministères gratuitement. C'est plutôt en terme de temps qu'il pourrait y avoir problème.

3- Par rapport à l'élève

Dans la mesure où il s'agit de contenus qui ne sont pas nécessairement dans le prolongement du cours (donc des ajouts), ils peuvent être assumée par l'élève seul.
Ex. : Un élève pourra faire un travail sur une industrie minière à l'aide de documents fournis par cette compagnie.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

De préférence ils devraient être vus en séquence à l'exception de ceux concernant la carte topographique et de ceux qui pourraient être donnés aux élèves concernés dans la question précédente.

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

Le programme propose 7 objectifs intermédiaires facultatifs (1.2.2 2.1.3, 2.2.4, 3.1.2, 4.1.2, 6.3.3, 7.1.3) les objectifs constituent surtout des approfondissements au programme de base. Soulignons que ces objectifs font partie, dans l'ensemble, de l'actuel programme Histoire 412. L'enrichissement se situe davantage au niveau de l'histoire thématique proposée dans le Guide pédagogique (mars 1981). Les pistes pédagogiques suggérées par les auteurs représentent l'essentiel d'un enrichissement intellectuel important.

2- Les exigences de cet enrichissement

Les exigences de cet enrichissement sont de taille. Le temps accordé à ces pistes pédagogiques est très variable. En effet, l'enseignant peut plonger à fond dans un ou plusieurs thèmes ou encore tenter de couvrir les 5 thèmes proposés tout au long du programme. En terme de ressources il faut absolument tenir compte des derniers travaux dans ces domaines historiques, donc d'une documentation impressionnante.

3- Par rapport à l'élève

Les contenus d'enrichissement peuvent être difficilement assumés par l'élève seul. La complexité des habiletés à développer et des apprentissages à assumer exigent la présence constante et soutenue de l'enseignant. Ce dernier, par les évaluations formatives, doit guider et conseiller le cheminement de l'élève. Cependant la constitution de dossiers thématiques complets en soi pourrait en partie contourner ce problème.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

Les objectifs d'enrichissement sont conçus pour être vus de façon autonome par rapport à la trame de l'histoire globale. Cependant l'enseignant qui s'intéresse à un thème particulier peut l'intégrer dans l'étude du programme général, puisque la présentation des thèmes le permet. En somme, le choix appartient totalement à l'enseignant.

MUSIQUE

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

Les objectifs intermédiaires (facultatifs) m'apparaissent un "enrichissement" de nature complémentaire et ce, à la fois, sur le plan intellectuel et les habiletés à développer.

2- Les exigences de cet enrichissement

Par rapport aux objectifs terminaux, l'exigence de cet enrichissement m'apparaît surtout "en terme de temps". Pousser plus loin un apprentissage (notions thématiques et/ou pratiques) exige du temps qui pour l'instant m'apparaît plutôt court,compte tenu de la "non-préparation" des élèves qui nous arrivent au secondaire.

3- Par rapport à l'élève

Je ne pense pas que l'élève puisse se débrouiller seul dans ces contenus, bien sûr, sauf certaines exceptions.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

Ils sont étroitement liés aux autres objectifs et ce dans tous les modules.

1- Nature de l'enrichissement proposé dans le programme

Le type d'enrichissement proposé se rapproche de "l'ajout complémentaire"

Ex. :
- indice relatif (optique) p. 138*
- application de la pression (statique des fluides) p. 179
- capillarité (statique des fluides) p. 181
- sous-marin (statique des fluides) p. 187
- projectiles (cinématique) p. 365
- vitesse du son dans l'air (ondes et acc.) p. 390
- oscilloscope (ondes et acc.) p. 398

Approfondissement - notion de travail (cosinus) p. 68

2- Les exigences de cet enrichissement

. Le matériel requis est décrit dans le guide : il est relativement simple. (excepté : sous-marin et oscilloscope)
. Le temps requis est au minimum une période par enrichissement mentionné.

3- Par rapport à l'élève

Chacun des exercices nécessite un montage raffiné. On ne peut penser qu'un élève seul puisse (en une période du moins) parfaire l'exercice. Sur une plus longue période, en construisant un "travail long", il est pensable de laisser seul un étudiant de capacité supérieure.

4- Relation des objectifs d'enrichissement avec les autres objectifs du programme

OUI, les objectifs d'enrichissement peuvent être vus dans la "ligne des autres objectifs".

* Ces pages réfèrent au guide pédagogique.

Exercices d'enrichissement : proposés officiellement par le guide

ENERGIE :

p. 68 : introduction du cosinus dans la notion de travail
p. 70 : Q - m c s t

OPTIQUE :

p. 138 : indice relatif

STATIQUE DES FLUIDES

p. 179 : parois renforcées de réservoirs
formes des larrages
. coque des navires
. équipement de plongée
. expérience de crève-tonneau
p. 181 : capillarité
p. 187 : sous-marin

CINEMATIQUE ET DYNAMIQUE

p. 365 : projectiles

ONDES ET ACCOUSTIQUES

p. 390 : vitesse du son dans l'air
p. 398 : oscilloscope

Travail et machine simple
Electricité
Astronomie

rien de proposé officiellement par le guide.

LISTE DES OBJECTIFS D'ENRICHISSEMENT POUR LE COURS SCIENCES PHYSIQUES

1.1 f: Découvrir expérimentalement l'effet de serre et l'effet de corps noir.

1.5: Situer l'histoire de la mesure dans une perspective d'évolution.

1.6: Déterminer la masse volumique de l'air.

2.7: Découvrir par l'analyse à la flamme que les minéraux ont des compositions chimiques différentes.

2.8: Identifier les principales roches ignées en utilisant leur composition minéralogique et leur texture.

2.9: Identifier les principales roches métamorphiques en utilisant leur composition minéralogique et leur texture.

2.10: Identifier les principales roches sédimentaires en utilisant leur composition minéralogique et leur texture.

2.11: Expliquer, dans un texte d'une vingtaine de lignes, l'importance économique, sociale et culturelle des minéraux et des roches dans la vie de l'homme moderne.

3.8: Dans un travail d'au moins trente lignes, être en mesure de souligner l'importance des solutions aqueuses.

3.9: Elaborer au moins une démarche concrète, en équipe, en vue de combattre la pollution de l'air dans son milieu.

5.4: Illustrer par des applications pratiques des cas de changements de phases.

5.5: Expliquer les changements d'états à l'aide du modèle corpusculaire de la matière.

1. Module Météorologie.

1.1 f:

1. Nature de l'enrichissement.
   Approfondissement expérimental complémentaire.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: 1-2 cours-laboratoire(s)
   Matériel: matériel courant
3. Par rapport à l'élève.
   Dépend du mode de présentation dans le livre de l'élève.
4. Relations avec les autres objectifs.
   -S'insère en continuité avec les autres objectifs.
   -Aide à mieux atteindre certains d'entre eux.

1.5:

1. Nature de l'enrichissement.
   Habileté à développer un thème.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: indéterminé...peut-être 1-2 cours
   Matériel: références bibliographiques
3. Par rapport à l'élève.
   L'élève peut assumer seul le contenu de cet enrichissement, s'il est présenté sous forme de travail de recherche ou de lectures personnelles.
4. Relations avec les autres objectifs.
   Objectif indépendant, mais donnant une relation historique entre les objectifs du module.

1.6:

1. Nature de l'enrichissement.
   Ajout intellectuel et/ou expérimental.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: 1 cours ou plus si vu expérimentalement. (note: il ne semble pas pertinent d'atteindre cet objectif expérimentalement, étant donné la complexité conceptuelle d'une telle expérience, lorsqu'effectuée en secondaire 2 ou 3.)
   Matériel: aucun, ou matériel courant (de laboratoire).

3. Par rapport à l'élève.
   L'élève peut atteindre cet objectif par lui-même, s'il n'est pas couvert expérimentalement.
4. Relations avec les autres objectifs.
   Objectif tout-à-fait indépendant des objectifs obligatoires.

2. Module Roches et Minéraux.

2.7:

1. Nature de l'enrichissement.
   Ajout expérimental complémentaire.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: 1 cours-lab.
   Matériel: brûleur à gaz, lunettes de sécurité
3. Par rapport à l'élève.
   L'élève peut atteindre seul cet objectif avec une préparation adéquate, mais devra être en présence d'un adulte pour effectuer l'expérience.
4. Relations avec les autres objectifs.
   Objectif indépendant des objectifs obligatoires du programme.

2.8, 2.9 et 2.10:

1. Nature de l'enrichissement.
   Approfondissement du contenu notionnel obligatoire, et développement de l'esprit d'observation. Mise en pratique "expérimentale" du contenu notionnel.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: 1-3 cours, au gré de l'enseignant.
   Matériel: échantillons de roches ignées, sédimentaires et métamorphiques.
3. Par rapport à l'élève.
   Ces objectifs d'enrichissement peuvent être assumés par l'élève seul, si les moyens d'apprentissage proposés par l'enseignant sont propices à cette individualisation.

4. Relations avec les autres objectifs.
Ces objectifs viennent compléter et approfondir le contenu notionnel obligatoire.

2.11:

1. Nature de l'enrichissement.
Habileté à développer un thème.
2. Exigences de cet enrichissement.
Temps: indéterminé (1-2 cours)
Matériel: références bibliographiques
3. Par rapport à l'élève.
Si cet objectif est présenté sous forme de travail de recherche, l'élève sera en mesure de l'atteindre par lui-même.
4. Relations avec les autres objectifs.
Objectif indépendant, mais servant de complément aux objectifs obligatoires.

3. Module Solutions.

2.8:

1. Nature de l'enrichissement.
Habilite à développer un thème.
2. Exigences de cet enrichissement.
Temps: indéterminé (1-2 cours)
Matériel: références bibliographiques
3. Par rapport à l'élève.
Si cet objectif est présenté sous forme de travail de recherche, l'élève sera en mesure de l'atteindre par lui-même.
4. Relations avec les autres objectifs.
Objectif indépendant, mais servant de complément aux objectifs obligatoires.

3.9:

1. Nature de l'enrichissement.
   Réalisation concrète dans le milieu de l'élève.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: Selon les exigences de l'enseignant.
   Matériel: indéterminé
3. Par rapport à l'élève.
   Cet objectif sera effectué par l'élève à l'intérieur d'une équipe de travail.
4. Relations avec les autres objectifs.
   Mise en application concrète des objectifs obligatoires du module.

4. Module Changement de phases (Note: il n'y a pas d'enrichissement dans le module Chaleur)

5.4:

1. Nature de l'enrichissement.
   Ajouts complémentaires aux notions obligatoires.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: 1-2 cours (au gré de l'enseignant)
   Matériel: matériel courant
3. Par rapport à l'élève.
   A moins de couvrir cet objectif par un travail de recherche ou une discussion en classe, il est peut probable que l'élève puisse seul assumer cet objectif.
4. Relations avec les autres objectifs.
   Devrait être présenté comme complément de certains objectifs obligatoires se rapportant aux changements de phases.

5.5:

1. Nature de l'enrichissement.
   Approfondissement de nature conceptuelle.
2. Exigences de cet enrichissement.
   Temps: 2 cours environ
   Didactique: L'enseignant devra expliquer, au préalable, (par la méthode de son choix) la représentation donnée par le modèle corpusculaire de chaque phase de la matière.
3. Par rapport à l'élève.
   Il est peu probable qu'un élève puisse seul assumer le contenu de cet objectif.
4. Relations avec les autres objectifs.
   Cet objectif a un lien direct et profond avec les autres objectifs de ce module.